

COMMENT REDIGER UNE DECISION DE JUSTICE AU XXI SIECLE ?

Demande de soutien pour un projet de colloque

présentée auprès du Grand Dijon

par

Fanny MALHIERE

Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne-Franche-Comté



Sommaire

1. ARGUMENTAIRE DU COLLOQUE	3
2. NOTE DE PRESENTATION DU COLLOQUE	3
3. NOTE DE PRESENTATION DE L'EQUIPE DE RECHERCHE ET DE L'ORGANISATRICE	7
4. COMPOSITION DE L'EQUIPE	9
5. PROGRAMME DU COLLOQUE	11
6. BUDGET PREVISIONNEL	13
7. FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	15
8. RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	17

1. Argumentaire du colloque

La rédaction des décisions de justice françaises connaît actuellement une période de mutation. Prenant conscience de l'évolution de leur rôle et de leur place au sein du système juridique et institutionnel et de l'élargissement de leur auditoire, les hautes juridictions françaises (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour de cassation) ont entamé depuis plusieurs mois une réflexion pour modifier leur habitudes rédactionnelles en vue de moderniser le style de leurs décisions : abandon de la phrase unique, passage au style direct, citations de précédents, approfondissement de la motivation...

Quelle est précisément l'ampleur de ces mutations ? Ces modifications sont-elles la traduction d'une simple adaptation de la pratique professionnelle ou l'amorce d'une véritable révolution culturelle et démocratique ? Quelles en sont les conséquences possibles pour les auteurs mais aussi et surtout pour les destinataires des décisions ?

Pour analyser ces évolutions, il convient de réunir des juges, des universitaires, des avocats mais aussi des justiciables. Leurs regards croisés permettront de mieux comprendre les évolutions en cours, d'en préciser le sens et d'en apprécier la portée.

2. Note de présentation du colloque

Ce colloque s'inscrit dans la continuité d'une réflexion engagée dans une recherche doctorale consacrée à « La brièveté des décisions de justice (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour de cassation) ». Soutenue en 2011 par Fanny Malhière, cette thèse met à jour le lien entre les modes de rédaction des décisions de justice et les représentations de la justice qui leur sont associées. Ce colloque fait également suite à une étude de deux ans sur « L'élaboration des décisions des cours constitutionnelles et européennes ». Dirigée par Fanny Malhière et financée par la Région Bourgogne puis par la Mission de recherche Droit et Justice, cette recherche collective vise à comparer les pratiques spécifiques des juridictions chargées d'assurer le respect des normes suprêmes en vue de déterminer s'il existe, au-delà de la diversité des traditions et des systèmes juridiques, des traits communs, propres aux cours constitutionnelles et européennes. Dans le cadre du présent colloque, c'est la question de l'évolution de la rédaction des décisions rendues par les juridictions suprêmes françaises qui sera traitée.

Perçue comme un gage de qualité jusqu'à une période récente, la forme traditionnelle des décisions juridictionnelles françaises est aujourd'hui remise en cause. Prenant conscience de l'évolution de leur rôle et de leur place au sein du système institutionnel, les juges suprêmes français ont décidé de revoir la présentation de leurs décisions. C'est le Conseil d'Etat qui a ouvert la voie en 2012 avec le rapport Martin. Certaines propositions contenues dans ce rapport ont été généralisées en 2015, d'autres sont toujours en cours d'expérimentation au sein de la juridiction administrative. A la Cour de cassation, la réflexion lancée en 2014 par le Premier Président Bertrand Louvel autour de la réforme de la Cour de cassation inclut la question de la motivation des arrêts. Certains arrêts rendus récemment témoignent d'une évolution de la pratique rédactionnelle en la matière. Enfin, le Conseil constitutionnel, suite au renouvellement partiel de ses membres, a décidé de modifier le mode de rédaction de ses décisions. Les décisions rendues depuis le 10 mai dernier s'inscrivent dans le droit fil des propositions contenues dans le rapport Martin.

Ces mutations conduites de manière quasi simultanée sont symptomatiques d'une tendance structurelle de la justice française. Quelle est précisément l'ampleur de ces mutations ? Abandon de la phrase unique et passage au style direct, citations de précédents, approfondissement de la motivation... Ces changements concernent tant la forme que le fond des décisions rendues. Quel est le sens de ces évolutions ? Modernisation, simplification, allongement des décisions rendues... A qui s'adressent ces décisions ? Aux justiciables et à leurs avocats, aux juges nationaux ou européens,

à la doctrine ? Quels sont les objectifs de cette nouvelle rédaction des décisions ? S'agit-il d'en faciliter la compréhension, d'en favoriser l'acceptation ou la diffusion ? Telles sont quelques-unes des questions que soulève le thème de ce colloque. Pour analyser ces transformations, il convient de réunir des juges et des universitaires bien sûr mais aussi des avocats et des justiciables.

Il conviendra tout d'abord de faire un état des lieux des transformations en cours au sein des différentes juridictions en croisant les regards de ceux qui rédigent les décisions et de ceux qui les analysent : ces évolutions sont-elles similaires ou bien se distinguent-elles – sur la méthode comme sur le fond ? Il s'agira ensuite de s'interroger sur les conséquences possibles de ces modifications pour les multiples destinataires de ces décisions : une meilleure rédaction et une meilleure motivation changent-elles le travail de ceux qui participent à leur élaboration (avocats), de ceux les reçoivent (justiciables et juges du fond) mais aussi de ceux qui les commentent (la doctrine) ? Pour finir, une tentative de typologie des modes de rédaction des décisions de justice en Europe est-elle possible ? Pour répondre à cette question, il faudra remettre ces évolutions dans leur contexte européen et envisager l'existence d'un patrimoine commun en ce qui concerne la rédaction des décisions de justice.

Public : Ce colloque a vocation à s'adresser aux enseignants-chercheurs en droit public et droit privé, aux étudiants en droit, mais également aux professionnels du droit – magistrats et avocats - intéressés par cette question. Il n'est pas envisagé d'exiger une participation financière des auditeurs, excepté pour les avocat(e)s.

Ce colloque fera l'objet d'une publication sous la forme d'un ouvrage collectif.

Bibliographie indicative :

Ouvrages :

- ALLARD J. et GARAPON A., *Les juges dans la mondialisation, La nouvelle révolution du droit*, Seuil, 2005
- ASSOCIATION FRANCAISE DE SOCIOLOGIE DU DROIT, *Les méthodes de jugement*, Cycle de conférences organisé par le Laboratoire de sociologie juridique, l'Association Française de Sociologie du Droit, le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, et l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Collection Cour de cassation, CD-ROM Multimédia, Droit in-situ, 2005
- COHEN M. et PASQUINO P., *La motivation des décisions de justice, entre épistémologie sociale et théorie du droit: le cas des cours souveraines et des cours constitutionnelles*, Mission de recherche Droit et justice, 2013
- CHAINAIS C. et FENOUILLET D. (dir.), *La motivation des sanctions prononcées en justice* Tome 2, Broché, 2013.
- DARCY G., LABROT V., DOAT M. (dir.), *L'office du juge*, colloque organisé au Sénat les 29 et 20 septembre 2006, http://www.senat.fr/colloques/office_du_juge/office_du_juge.pdf
- HOURQUEBIE F. et PONTTHOREAU M.-C., *La motivation des décisions des cours suprêmes et cours constitutionnelles*, Bruylant, 2012
- INSTITUT DE DROIT COMPARE, *Juges et jugements, L'Europe plurielle. L'élaboration de la décision de justice en droit comparé*, colloque organisé par l'Institut de droit comparé de Paris et l'Ecole nationale de la magistrature, les 5 et 6 mai 1997, à l'Ecole nationale de la magistrature, Société de législation comparée, 1998
- LATOUR B., *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, La découverte, 2002
- MASTOR W. (dir.), *La motivation des décisions des cours constitutionnelles*, AIJC, 2012, p11-65.
- RUIZ-FABRI H., SOREL J.-M. (dir.), *La motivation des décisions des juridictions internationales*, actes de la 6ème Journée d'études sur le contentieux des juridictions internationales, le 5 juin 2007, organisée par l'UMR de droit comparé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le CERDIN, A. Pédone, 2008.
- SALAS D. (dir.), *L'éthique du juge : une approche européenne et internationale*, Dalloz, 2003
- SCHNAPPER D., *Une sociologie au Conseil constitutionnel*, Gallimard, 2010

Rapports officiels :

- Conseil d'Etat, Rapport du groupe de travail sur la rédaction des décisions de la juridiction administrative, remis au Vice-Président SAUVE en avril 2012, http://mafr.fr/IMG/pdf/rapport_redaction_decisions_juradm_2012.pdf
- GARAPON A., PERDIOLLE S., BERNABE B., La prudence et l'autorité, L'office du juge au XXIème siècle, Rapport de l'IHEJ à Madame Christiane Taubira, mai 2013, http://www.ihej.org/wpcontent/uploads/2013/07/rapport_office_du_juge_mai_2013.pdf

Revue juridique :

- Regards d'universitaires sur la réforme de la Cour de cassation, actes de la conférence débat du 24 novembre 2015, *Semaine juridique*, Janvier 2016

3. Note de présentation de l'équipe de recherche et de l'organisatrice

Le projet de colloque ici présenté est mené sous la direction de Fanny Malhière, Maître de conférences au Centre de recherche et d'étude en droit et science politique (CREDESPO). Ce centre, qui regroupe des juristes publicistes, privatistes et historiens ainsi que des politistes, organise ses travaux de recherche autour de la thématique de "La démocratie, la garantie des droits et les citoyennetés". Le projet de colloque soumis à expertise s'inscrit totalement dans la thématique centrale du centre de recherche.

- **Fanny Malhière**, Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté, responsable du colloque

- **Ouvrages et direction d'ouvrages**

- *La brièveté des décisions de justice (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour de cassation). Contribution à l'étude des représentations de la justice*, Dalloz, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, vol. 125, 2013, 665 p.

- *Le bilan de l'expérimentation du rapport Martin*, Mémoire de Master 2 Droit public réalisé par Mme Johanna Borgella sous la direction de Mme Fanny Malhière, Université de Montpellier, juin 2016.

- **Articles**

- « Le considérant est mort ! Vive les décisions du Conseil constitutionnel ? », *Gazette du Palais*, 24 mai 2016

- « Rédaction des décisions de la juridiction administrative : le changement c'est maintenant ? » (A propos du rapport du groupe de travail sur la rédaction des décisions de la juridiction administrative), *Gazette du Palais*, 10-11 octobre 2012, pp. 9-12

- **Contributions (actes de colloque et ouvrages collectifs)**

- « **Le sens de la brièveté des décisions de justice comme mode d'écriture du droit** », Communication au colloque organisé par F. F. Martin et L. Giavarini intitulé « Pouvoir des formes et écriture des normes. Sur l'action normative des formes brèves en droit, littérature, philosophie, histoire (Moyen Âge-Temps modernes) », Dijon, 13 juin 2013, à paraître fin 2016.

- « **Les présupposés théoriques de la brièveté des décisions du Conseil constitutionnel** », Communication au VII^e Congrès de l'Association Française de Droit Constitutionnel, Atelier Constitution et Théorie du droit, Paris, présentation orale le 26 septembre 2008, version écrite consultable sur www.droitconstitutionnel.org

4. Composition de l'équipe

Nom	Prénom	Qualité
Boré	Louis	Avocat aux conseils
Costa	Jean-Paul	Ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme
Deumier	Pascale	Universitaire
Gaudemet	Yves	Professeur à l'Université Panthéon-Assas
Kolbert	Eric	Président du Tribunal Administratif de Besançon
Lichaber	Rémy	Magistrat
Maestracci	Nicole	Membre du Conseil constitutionnel
Malhière	Fanny	Maître de conférences
Ponthoreau	Marie-Claire	Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux
Rousseau	Dominique	Professeur à l'Université Paris 1
Viala	Alexandre	Professeur à l'Université de Montpellier
Vidal-Naquet	Ariane	Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Louis Boré est Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Jean-Paul Costa est Conseiller d'Etat honoraire et ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme.

Pascale Deumier est Professeur de droit privé à l'Université Lyon 3, Spécialiste des sources du droit. Elle a axé une partie de ses recherches sur la rédaction et la motivation des arrêts de la Cour de cassation. Elle a notamment publié :

- « Repenser la motivation des arrêts de la Cour de cassation ? Raisons, identification, réalisation », Conférence donnée à la Cour de cassation le 14 septembre 2015, à consulter sur le site de la Cour.
- « Création du droit et rédaction des arrêts par la Cour de cassation », *in La création du droit par le juge, Archives de Philosophie du Droit*, Tome 50, 2007, p. 49

Yves Gaudemet est Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas, spécialiste du contentieux administratif. Il est notamment l'auteur d'une thèse consacrée sur *Les méthodes du juge administratif*, soutenue en 1972 et publiée aux éditions LGDJ en 2013.

Eric Kolbert est Président du Tribunal administratif de Besançon.

Nicole Maestracci est membre du Conseil constitutionnel depuis 2013, magistrate.

Marie-Claire Ponthoreau, Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux, spécialiste de droit constitutionnel comparé. Elle a notamment publié *La motivation des décisions des cours suprêmes et cours constitutionnelles* (sous dir. avec F. Hourquebie), Bruxelles, Bruylant, 2012

Dominique Rousseau est Professeur à l'Université Paris 1, spécialiste du contentieux constitutionnel.

Alexandre Viala, Professeur de droit public à l'Université de Montpellier, spécialiste de contentieux constitutionnel et de théorie du droit. Il a notamment publié « Le droit constitutionnel à l'heure du tournant arrêliste Questions de méthode », *Revue du Droit Public*, 1er juillet 2016, n° 4, p. 1137.

Ariane Vidal-Naquet, Professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille, est spécialiste du contentieux constitutionnel.

« Comment rédiger une décision de justice au XXIème siècle ? »

Dijon, 16 juin 2017

Colloque organisé avec le soutien de la Mission Droit et Justice (Ministère de la justice)

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats et des magistrats

Responsable scientifique : Fanny MALHIÈRE, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne
(CREDESPO - Centre de Recherches et d'Etudes en Droit et en Sciences Politiques)

Présentation : La rédaction des décisions de justice françaises connaît actuellement une période de mutation. Prenant conscience de l'évolution de leur rôle et de leur place au sein du système juridique et institutionnel et de l'élargissement de leur auditoire, les hautes juridictions françaises (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour de cassation) ont entamé depuis plusieurs mois une réflexion pour modifier leur habitudes rédactionnelles en vue de moderniser le style de leurs décisions : abandon de la phrase unique, passage au style direct, citations de précédents, approfondissement de la motivation... Quelle est précisément l'ampleur de ces mutations ? Ces modifications sont-elles le signe d'une simple adaptation de la pratique professionnelle ou l'amorce d'une véritable révolution culturelle et démocratique ? Quelles en sont les conséquences possibles pour les auteurs mais aussi et surtout pour les destinataires des décisions ? Pour analyser ces évolutions, il convient de réunir des juges, des universitaires, des avocats mais aussi des justiciables. Leurs regards croisés permettront de mieux comprendre les évolutions en cours, d'en préciser le sens et d'en apprécier la portée.

Programme :

9h00 : Accueil des participants et ouverture du colloque

Vincent Thomas, Professeur de droit, Doyen de la Faculté de Droit

Patrick Charlot, Professeur de droit, Directeur du Credespo

9h15 : Rapport introductif : Fanny Malhière, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Matinée : Evolutions ou révolutions ? Regards croisés entre juges et universitaires

9h30 : *Nouveau mode de rédaction des décisions du Conseil constitutionnel*

Nicole Maestracci, Membre du Conseil constitutionnel

Ariane Vidal Naquet, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Anne-Laure Cassard-Valembois, Maître de conférences HDR à l'Université de Bourgogne

10h30 : *Evolutions et expérimentation au sein de la juridiction administrative*

Eric Kolbert, Président du Tribunal Administratif de Besançon

Laurence Helmlinger, assesseur à la 1ère chambre du Conseil d'Etat

Pascale Gonod, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

11h30 : *Réflexions et évolutions au sein de la Cour de cassation*

Alain Lacabarats, Ancien Président de la Chambre sociale de la Cour de cassation, Membre du Conseil supérieur de la Magistrature

Nathalie Fricero, Professeur à l'Université de Nice

Après-midi: Réactions des destinataires des décisions et comparaison des pratiques

14H30 : *Quel impact de l'évolution des modes de rédaction des décisions de justice sur les acteurs du droit ?*

Le point de vue de l'avocat : Louis Boré, avocat aux conseils

Le point de vue des juges du fond : Jean-Michel Malastrasi, Président de la Cour d'Appel de Dijon

Le point de vue du justiciable : Alain Bazot, Président de l'UFC - Que choisir

Le point de vue du commentateur : Alexandre Viala, Professeur à l'Université de Montpellier

16h : *Vers une typologie des modes de rédaction des décisions de justice en Europe ?*

Louis Dutheillet, Responsable du Centre de recherches et de diffusion juridiques du Conseil d'Etat

Emilie Champs, Responsable du Bureau de droit comparé de la Cour de cassation

Synthèse : Dominique Rousseau, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

6. Budget prévisionnel

RESSOURCES	DÉPENSES
Financements demandés au Grand Dijon : 2000 €	-Frais de déplacement : 1500€ 7 AR Paris Dijon 120 € = 840 euros 1AR Besançon Dijon = 30 € 1AR Montpellier Dijon = 150 € 1AR Strasbourg Dijon = 120 € 1 AR Bordeaux Dijon = 240 € 1AR Dijon Aix = 120 € -Frais de réception : 1468€ Buffet Déjeuner : 30€ x 15 intervenants=450 + 30€ x 10 inscrits = 300 soit = 750 € Collation matinée : 3,46 x 60 = 207,6 € Collation après-midi : 3,46 x 60 = 207,6 € Dîner : 38 €x 8 personnes = 304€
Autres financements : <u>Acquis :</u> Centre de recherche (CREDESPO) : 2008€ <u>Prévu :</u> Université de Bourgogne (BQR) : 1000€ Mission de recherche Droit et Justice : 2000€ Inscriptions au déjeuner: 30€x10inscrits=300 Total des ressources : 7308 €	- Frais d'hébergement : 640€ (80 €x 8 personnes) - Supports de communication : 200 € (pochettes, affiches, plaquettes...) - Publication : 3500 €
	Total des dépenses : 7308 €

Coût total de la manifestation : 7308 €

Financement demandé au Grand Dijon : 2000€

CREDESPO
 Centre de Recherche et d'Etude
 en Droit et Science Politique
 Patrick CHARLOT, UNIVERSITE DE BOURGOGNE
 IER Droit et Sciences
 Economique et Politique
 BP 17270 - 21072 Dijon Cedex
 Professeur de droit
 Directeur du CREDESPO